L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 JUILLET 1860.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARDY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, MARDI MATIN, 3 JUILLET.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille-Levée—Marchandises sèches.

Par le shérif, à 10 heures, au No 23, rue Jefferson, un lot de marchandises, une montre et sa chaîne.

F. Vincent & Co, à 10 heures, à leur magasin d'encan No 23, rue de la Douane—Marchandises sèches, [illegible]

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Le vote de l'Etat de New-York.

De tous côtés nous arrivent des nouvelles annonçant que les partisans de chaque candidat ont commencé avec ardeur la campagne électorale. Meetings de ratification, discours, publications de tout genre, résolutions vont pleuvoir dru comme grêle sur le bon peuple des Etats-Unis, qui devrait bien être le peuple le plus éclairé de la terre, si on devait en juger uniquement par la quantité de paroles débitées en public ou de mots imprimés. Les calculs ne manquent pas et plusieurs de nos confrères distribuent déjà aux candidats les votes électoraux entre Lincoln, Douglas, Bell et Breckinridge.

Nous trouvons sur ce sujet dans le *New-York Herald* quelques renseignements intéressants qui font ressortir l'importance du vote de l'Etat de New-York et qui démontrent que, par une entente préalable ce vote peut être enlevé aux républicains.

Le total des votes électoraux de l'Union est comme on sait de 303, ce qui nécessite une majorité de 152 pour l'élection. Les Etats du Nord représentent 183 votes et ceux du Sud 120. Ainsi le Sud même en réunissant toutes ses forces sur un seul candidat ne pourrait l'élire sans l'adjonction de 32 votes du Nord. Le candidat républicain au contraire peut être élu même en perdant 31 voix du Nord. Si les démocrates emportaient la Californie, l'Orégon, l'Illinois et l'Indiana, ces cinq Etats du Nord ne formant que 31 voix Lincoln avec New-York et les autres Etats du Nord, obtiendrait encore 152 voix. Pour empêcher son élection il faut lui faire perdre ou les 35 voix de New-York, ou les 27 voix de la Pennsylvanie avec celles d'un ou deux petits Etats.

Les statistiques suivantes extraites du *Herald* indiquent que Bell, Douglas et Breckinridge réunis battraient facilement le ticket Lincoln.

En 1856 le vote sur la présidence a donné le résultat que voici :

Pour Fremont, républicain	276,007
Pour Buchanan, démocrate	195,878
Pour Fillmore, know-nothing	124,604
	596,489

Deux ans après, en 1857, le vote pour le gouverneur en nombres ronds a été :

Républicaine	247,000
Démocrates	230,000
Know nothing	60,000
Total	537,000

Ce qui indique une perte de 30,000 pour les républicains, un gain de 35,000 pour les démocrates et une réduction de 60,000 sur les américains, et une diminution de 60,000 sur le vote total.

En 1858 à l'élection des officiers d'Etat les know nothings ont adopté la moitié des candidats de chacun des deux autres partis. Voici le résultat de la lutte pour le secrétaire d'Etat.

Pour Jones, voté démocrate et know-nothing	259,954
Pour Leavenworth, républicain	251,136
Total	[illegible]

La majorité des votes réunis sur Jones n'a été que de 1850 environ, mais il y a eu une réduction sur les votes de 92,000. La diminution sur le vote républicain de 1856 n'a été que de 25,000, de sorte que sur les 92,000 abstentions on doit compter 70,000 anti-républicains.

Ainsi, en comparant les votes donnés en 1856 et ceux donnés en novembre dernier on peut affirmer que les républicains ont contre eux une majorité de 48,000.

Si les amis de Bell, de Douglas et de Breckinridge se réunissaient pour former une seule liste d'électeurs ils enlèveraient l'Etat au candidat républicain. La difficulté est d'opérer la fusion. Le *Herald* n'ayant pas l'espoir de voir l'harmonie se rétablir entre les deux fractions démocratiques propose une coalition de négociants, qui souscrirait un million de dollars pour réaliser la combinaison.

Une convention d'Etat composée de délégués des trois partis pourrait former une liste d'électeurs, et en cas de succès, ces électeurs diviseraient leurs votes entre Bell, Douglas et Breckinridge suivant la proportion des bulletins qui auraient été donnés respectivement à chacun. C'est à dire que chaque bulletin, tout en contenant la même liste d'électeurs aurait en tête le nom d'un des trois candidats de façon à indiquer la préférence de chaque votant.

Le *Herald* termine en disant : "c'est le seul expédient par lequel on puisse défaire "*old Abe Lincoln*"; et si les partis qui lui sont opposés refusent d'accepter nos suggestions, nous [illegible] que leur haine l'un contre l'autre est plus forte que le sentiment de leur devoir envers leur pays. New-York est la clef de la Maison Blanche, et si on ne s'en empare pas pour fermer la porte à Lincoln, d'autres s'en serviront pour l'y faire entrer."

MEXIQUE.

Défaite et capture du gén. Miramon.

Le steamer *Arizona*, arrivé hier, a, dit le *Picayune* du soir, apporté à l'un des principaux résidents mexicains qui est généralement bien informé, la nouvelle importante de la défaite du général Miramon à Salamanca, par le général Zaragoza, de l'armée libérale. Miramon a été lui-même fait prisonnier.

Cette nouvelle est donnée par une lettre particulière envoyée de Matamoros à Monterey, et qui a été reçue au moment du départ de l'*Arizona*; elle paraît digne de foi.

Le général Miramon était à la tête de toutes les forces réactionnaires, récemment concentrées dans le voisinage de Querétaro, et le général Zaragoza commandait l'armée constitutionnelle depuis la défaite d'Uraga. On ne donne aucun détail de la bataille, mais il est à présumer qu'il y a eu un engagement général. La défaite et la capture de Miramon constituent une brillante victoire.

L'endroit où s'est livrée la bataille, est celui où le général Parodi a été précédemment battu.

Par la même voie on a appris que Gonzales Ortega, à la tête des forces constitutionnelles de Zacatecas, a rencontré et mis en déroute le général révolutionnaire Ramirez. Cette nouvelle a été reçue le 22 juin à Monterey par un exprès de San Luis, et elle mérite croyance.

RAPPORT DU GRAND JURI.—Nous publions dans notre chronique locale le rapport du grand juri, et nous l'approuvons dans son entier car il confirme les observations que nous avons si souvent présentées sur la répression des crimes à la Nouvelle-Orléans. Le rapport constate qu'il y a eu 31 meurtres ou homicides pendant les mois de mars, avril, mai et juin, et fait ressortir la nécessité de hâter les procédures criminelles, afin d'empêcher la disparition des témoins.

CHEMIN DE FER DE LAFITTE.—L'ingénieur en chef du chemin de fer de la ville annonce aujourd'hui, dans nos colonnes, qu'il sera reçu d'ici au 9 du courant, des propositions cachetées pour le travail, sur la levée, de deux à dix mille yardes cubes d'alluvion du fleuve. Les propositions devront être adressées à M. J. B. Slawson, président de la compagnie.—Voir aux avis.

HÔTEL PRADAT.—L'hôtel Pradat, à Biloxi, est un des meilleurs qui se trouvent sur le rivage du golfe. On y trouve un refuge assuré contre la chaleur, et un confort que n'offrent pas toujours les maisons champêtres. Soins intelligents, service irréprochable, table abondante et délicate, voilà quelques-uns des avantages qui recommandent aux touristes et aux amateurs de villégiature l'hôtel de MM. Pradat.

LES VACANCES DES ÉCOLES.—L'attention des professeurs et des élèves est appelée sur l'annonce du Collège Commercial de Dolbear, situé à l'encoignure Camp et Commune. Ceux qui veulent acquérir les connaissances [illegible] devront s'y adresser pendant les vacances.

PROMULGATION DU TRAITÉ DE CESSION.—On télégraphie de Paris du 13 juin [illegible]

Le *Moniteur* promulgue le traité relatif à la cession de la Savoie et de l'arrondissement de Nice. [illegible]

[illegible]

—On écrit de Rio Janeiro (Brésil), le 8 mai : [illegible]

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES À L'ABEILLE.

Complément des nouvelles d'Europe par le steamship Adriatic.

NOUVELLES POLITIQUES D'EUROPE.

Marché au coton du Hâvre.

New-York, 2 juillet.—Le steamship Adriatic de [illegible], parti de Southampton le 20 juin, apporte quelques nouvelles intéressantes.

Marché au coton du Havre.

Havre 20 juin.—Les affaires en coton pour les trois jours qui ont suivi le départ de l'*Europa* au 19 juin ont atteint 3,300 balles.

Le marché depuis vendredi a été languissant mais a fermé plus calme hier en meilleure demande.

Les dernières cotes restent sans variation.

Nouvelles générales.

Le général Garibaldi a décrété le 18 juin une levée d'hommes soumis par la conscription. Son décret en date du 20 juin ordonne le départ immédiat des conscrits pour Palerme et Catania.

Des avis reçus de Vienne disent qu'il est officiellement établi que l'Autriche peut mettre 600,000 hommes de troupes en campagne.

Un télégramme de Madrid en date du 18 juin annonce que le Sénat a unanimement refusé de recevoir le manifeste de Don Juan.

Dernières nouvelles du Pacifique.

Arrivée de la malle par voie de terre.

St Louis, 2 juillet.—La malle par voie de terre est arrivée à Springfield, Mo., apportant des nouvelles de San Francisco du 11 juin et des dépêches télégraphiques de Visalia du 19 de même mois.

Les nouvelles de cette malle ont un caractère assez important.

Marché de San Francisco.

A cette dernière date les affaires à San Francisco avaient repris un peu d'élan.

Le lard était en meilleure demande avec une légère hausse.

La clôture a été ferme pour le bacon qui était activement recherché et obtenait quelque avantage dans les prix.

Troubles Indiens.

Les Indiens dont les ravages ont tant affligé la vallée de Carson, les districts des mines et autres points, ont finalement pris la fuite et sont allés camper ailleurs.

On pense généralement que cette désolante affaire est complètement terminée.

Le Poney express de MM. Russels Majors & Co., commencera bientôt ses voyages réguliers.

La compagnie des vingt-cinq hommes qui sont partis de la vallée de Carson sous les ordres de M. W. W. Finney agent et surintendant de l'Express avait réussi jusqu'à présent à relever les stations et l'on pensait que la route était en bonne voie d'être complètement rétablie.

Mines.—Des avis concernant les districts des mines affirment que les mineurs qui s'étaient retirés afin d'éviter les ravages des Indiens retournaient à leurs travaux.

Les Indiens de la rivière Walker et du lac Mono ne montraient aucune intention hostile et conservaient en général une parfaite tranquillité.

Vol considérable.

La diligence avait été volée d'une somme de $150,000 par l'Express, près de Chico, Battle County.

Malles de la Californie.

New-York, 2 juillet.—Le commodore C. Vanderbilt a positivement refusé de transporter les malles de la Californie par voie de terre et voie de mer.

Il refuse aussi le fret des Express.

Actions du chemin de fer de New-Haven

New Haven, Con. 2 juillet.—Le juge Ingersham, de la Cour de District des Etats-Unis, a déclaré valable le supplément d'actions émis par la compagnie du chemin de New Haven.

Marchés.

Cincinnati, 2 juillet.—Le marché à la farine a clos très languissant. Les prix sont comme suit : $4 60 à $4 75 par baril.

Le porc en baril ferme et obtenait $18 75 par baril.

Les ventes de graisse se sont montées à 140 barils à 10 3/4 cts par livre.

Le maïs a fermé actif en hausse de 1 à 2 cts; le cours est de 48 à 49 cts par boisseau.

L'avoine a clos également avec animation au prix de 39 cts le boisseau.

New-York, 2 juillet.—Le marché au coton a fermé calme. Les ventes du jour sont de 800 balles. Middling Upland coté à 11 1/2 cts.

La farine a une tendance à la baisse. Les ventes du jour sont de 37,000 barils qualité superfine à $5 25 et $5 30 par baril.

Les ventes de maïs atteignent 3,100 boisseaux à 63 1/2 à 65 cts. La clôture a été languissante, le pork a fermé de même, 440 bls ont été adjugés à $18 87 1/2 c.

Les ventes en graines se sont montées à 390 bls de 12 à 12 7/8 la livre.

Passage de bateaux.

Vicksburg, 2 juillet.—Le steamer Taylor est descendu à 7 heures hier soir. Le Gladiator à 1 heure ce matin et le Gen. John A. Quitman à 6 heures ce soir.

Louisville, 2 juillet, 1 heure P. M.—La rivière de l'Ohio descend toujours avec 3 pieds 6 pouces d'eau dans le canal.

Louisville, 2 juillet, 7 h. P. M.—L'Ohio baisse sensiblement avec 3 pieds d'eau dans le canal.

CHRONIQUE LOCALE.

ECOLES PUBLIQUES DU DEUXIÈME DISTRICT.—*Distribution des prix*—Les portes du Théâtre de l'Opéra [illegible]

Nous regrettons que le manque d'espace nous oblige à supprimer les détails de la solennité; mais nous [illegible] la liste des élèves qui ont obtenu des prix.

Ecole de garçons, rue Claiborne—Henry Trouard.
Ecole de garçons, rue du Bassin—Henry Bitzmann.
Ecole de garçons, rue Bienville—Adam Breaud.
Ecole de garçons, rue de l'Hôpital—Louis Hubert.
Ecole de garçons, au port du Bayou—[illegible]
Ecole de demoiselles, port du Bayou—Mlle Luitia Kier.
Ecole de demoiselles, rue du Bayou Mlle M. Gabisco.
Ecole de demoiselles, rue Ste Anne—Alvina Wells.
Ecole de demoiselles, rue des Ramp—Mlle C. Stringer.
Ecole de demoiselles, rue Robertson—Mlle L. Lewis.
Ecole de demoiselles, rue du Quartier—Mlle E. Sainclair.
High School de garçons—E. Mondin.
High School de demoiselles—Mlle Sabina Dupouilly.

RAPPORT DU GRAND JURY.—Le Grand Jury a présenté hier son rapport au juge Hunt; en voici la partie la plus importante :

"Le Grand Jury faillirait à son devoir s'il ne portait, en se retirant, [illegible]"

[illegible]

GRAND JURI.—Voici les noms des membres du nouveau grand juri dont le mandat commence aujourd'hui et expire à la fin de septembre prochain—

MM. B. B. O'Brien, Thos McManus, A. Z. Cavellier, A. G. Dolbois, J. W. Patton, L. A. Even, Léon Fernande, Geo. E. Michon, Nicholas Coalfield, A. Vincent, Wm Clark, Nicholas Jordick, L. B. Rosshand, C. W. Hardy, Anatole Deisey et Wm Leonard.

La prochaine séance a lieu le vendredi, 29 du courant.

LE SUICIDE DE M. ARMANT.—[illegible]

[illegible]

ARRESTATION DE DEUXIÈME DISTRICT.—[illegible]

J. A. Vivenger, Jno Smith et Jos. Schonbeck ont accusés d'avoir détruit de l'eglise [illegible]

John Fletcher, accusé de vol, arrêté par l'officier Bellan, [illegible]

SOCIÉTÉ ITALIENNE.—[illegible]

SENTENCE D'ANTOINE CAMBRE.—Antoine Cambre a été condamné hier matin, à la Première Cour de District, [illegible]

Le tribunal a ensuite prononcé la sentence de mort : [illegible]

[illegible]

LE GREAT EASTERN.—Nous trouvons dans les journaux de Cincinnati les détails suivants :

Sandy Hook, 28 juin, 10 h. A. M.—Le steamer *Great Eastern* a passé le Lightship ce matin, à 10 heures et demie. Il était parti des aiguilles le 17 à 10 heures du matin, et, à l'exception de deux jours, il a eu beau temps. Il a 42 passagers, au nombre desquels sont George Wilkes du *Wilkes' Spirit of the Times* et plusieurs directeurs de la Compagnie. Il a navigué à la vapeur pendant tout le passage, étant 254 à 333 milles par 24 heures. Ses machines n'ont été arrêtées que par les bancs Georges pour sonder. Il a fait route au Sud-Est directement sur le Lightship, où il a été abordé par l'agent des rapporteurs maritimes. Lorsqu'il a abordé le phare, le capitaine Cosgrove l'a reçu par un salut et a fait descendre le pavillon, et aussitôt que le brouillard s'est dissipé, tous les navires en vue ont arboré leurs couleurs et ont salué avec forces hourrahs. Le *Great Eastern* tire 27 pieds d'eau à l'avant et sa quille sera nettoyée et rendue unie avant de retraverser l'Océan.

Voici la route parcourue chaque jour : le 17, 285 milles; le 18, 296; le 19 et le 20, 276; le 21, 304; le 22, 280; le 23, 302; le 24, 299; le 25, 322; le 26, 333; le 27, 254.

Un des passagers a donné les renseignements suivants : Il y a 38 passagers et 3 invités, tous ayant joui d'une excellente santé pendant toute la traversée qui a été très belle et très intéressante. Le passage a démontré la supériorité du *Great Eastern* à la mer et l'excellence de sa machine. La plus grande vitesse obtenue a été de 14 nœuds et demi. La quille du navire est très encombrée et cette circonstance a dû retarder sa marche de deux nœuds par heure. La distance de Southampton par steamers est de 3120 milles, mais pour éviter les glaces, le *Great Eastern* a dévié au Sud.

New-York, 28 juin.—Le *Great Eastern* a passé la batterie à 4 h. 20 cette après-midi. Il n'a éprouvé aucune difficulté à traverser la barre et l'immense navire a manœuvré dans la baie aussi aisément qu'un bateau pilote. Il était suivi par une flottille de petits bâtiments et l'enthousiasme de la foule qui était à leur bord était immense. La Batterie et les jetées étaient couvertes de masses compactes. Un grand nombre de saluts ont été tirés en son honneur. Il était couvert de drapeaux, de la proue à la poupe. Sa marche dans la baie était très rapide, et un seul des nombreux steamers présents a pu marcher de conserve avec lui. La frégate à vapeur *Niagara* paraissait très petite auprès de ce colosse. Le *Great Eastern* a mouillé à son dock à sept heures, il s'étend sur un espace de deux îlots.

AFFAIRES D'ITALIE.

Le correspondant de Palerme de l'*Agence Havas* lui adresse une nouvelle lettre contenant le récit des événements qui ont eu lieu du 31 mai à 4 juin :

"Le 31 mai, à onze heures, sur la demande du Général Lanza, la trêve est prolongée de trois jours. Immédiatement après la conclusion, le général Letizia partit pour Naples.

"Dans la journée, plus de 600 blessés sont embarqués sur des chaloupes devant la citadelle et conduits sur les bâtiments de la flotte.

"*1er juin.*—Tout est tranquille en ville; les rues sont barricadées, la population armée mais sans inquiétude.

"Orsini est arrivé à Parco avec 6000 hommes et de l'artillerie, prêt à tomber sur les troupes royales à l'expiration de la trêve.

"Les 500 soldats napolitains qui se trouvaient dans les bâtiments de la Banque en sortent avec armes et bagages et se rendent à la citadelle, d'où l'on continue à évacuer les blessés. Déjà trois grands transports sont partis pour Naples.

"On évalue les troupes royales qui se trouvent encore à Palerme à 11,500 hommes, dont 4000 au palais du Roi, y compris les troupes descendues de Morreale, 2000 campés dans le quartier Fiera Vecchia, et 1500 formant la garnison de la citadelle. Les insurgés, de leur côté, peuvent être au nombre de 10,000; ils possèdent maintenant 14 pièces de canon.

"*2 juin.*—Dans le quartier de l'Albergheria, environ 300 maisons ont été brûlées par les troupes royales au moment où elles se concentraient au palais. Les couvents des Bénédictins, du Bianchi et de l'Annunziata, où les troupes s'étaient fortifiées, ont été également incendiés au moment de la retraite. On raconte que les soldats tuaient les femmes et les enfants qui cherchaient à échapper de leurs demeures en flammes, et on montre au couvent des Dominicains un corridor où 80 femmes auraient péri pendant l'incendie de cet édifice. La municipalité fait retirer les cadavres du milieu des débris pour les brûler au Campo-Santo.

"Le palais du prince Carini, occupé par les troupes, a été pillé et incendié au moment de leur départ. En se retirant de la rue Porta di Castro, les soldats mettaient avec des torches le feu à toutes les maisons dont il ne reste plus que les quatre murs sur une longueur de 500 mètres.

"Malgré la trêve, on continue à élever des barricades dans tous les quartiers. Dans la rue de l'Albergheria on en voit une immense surmontée d'un Christ entouré de cierges et couverte d'images de la madone. Celle qui s'élève en face du palais du Roi est une vraie batterie de deux pièces de canon.

"Il y a eu aujourd'hui échange de prisonniers et remise aux insurgés, suivant ce qui avait été convenu le 31 mai, du palais des finances et des 2,950,000 francs qui s'y trouvaient.

"Les défections qui ont commencé, il y a deux jours, dans les rangs des troupes royales continuent; on cite entre autres la musique de l'un des régiments du palais qui a passé aux insurgés.

"Des approvisionnements en farines, mais en quantité insuffisante, arrivent à l'intérieur.

"*3 juin.*—Le général Letizia, revenu pendant la nuit, a eu ce matin à onze heures une entrevue avec Garibaldi, dans laquelle on convint d'une nouvelle trêve de quatre jours. Ce soir le général est reparti pour Naples.

"*4 juin.*—Le commandant de la gendarmerie départementale a passé aux insurgés avec sa compagnie.

"Une entrevue a eu lieu entre le commissaire royal et Garibaldi.

"Les forts de Termini et de Trapani ont été évacués.

"La garnison de Girgenti, après avoir saccagé la ville, s'est, dit-on, repliée sur Messine."

On lit dans le *Courrier mercantile* de Gênes du 8 :

"Nous avons des lettres de Palerme en date du 4 de ce mois. Elles décrivent le bombardement qui a causé à la ville de très grands dommages.

"Le général Garibaldi a dissous l'ancienne municipalité et en a institué une nouvelle présidée par le duc Verdura. Il a aussi nommé deux ministres, l'un pour les affaires étrangères, M. le baron Pisano, représentant du gouvernement sicilien à Turin en 1848, l'autre pour les affaires ecclésiastiques, en la personne de M. l'abbé Andolino."

Toutes les dépositions adoptées par Garibaldi sont signées : Général Garibaldi, dictateur en Sicile, au nom de S. M. Victor-Emmanuel, roi d'Italie.

Le second numéro du journal officiel du gouvernement provisoire (29 mai) contient :

a Le décret de dictature, 14 mai.
b 17 mai : Levée militaire de 17 à 50 ans, en trois classes; de 17 à 30, de 30 à 40, de 40 à 50.
c 17 mai : La nomination d'un secrétaire d'Etat, qui est M. F. Crispi.
d Nomination des gouverneurs.
e 18 mai : Indemnité des dommages, provisoirement payée par les communes.
f Commission de défense composée de MM. :

1. Duc della Verdura, président. 2. L'architecte Michele Mangano. 3. L'architecte Tommaso Lo Cascio. 4. L'architecte communal Pietro Rainieri. 5. Le baron Michele Cappenzo. 6. L'architecte Palermo. 7. L'architecte Robino. 8. Cannelo Tratelli. 9. L'architecte Benedetto Seidita. 10. Pietro Massineo. 11. Le marquis Pilo. 12. L'architecte Patricola. 13. L'architecte Girolamo Mondino. 14. Vicenso [illegible]meca, secrétaire.

Le secrétaire d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Palerme, 28 mai 1860.

Le dictateur, Signé: GIUSEPPE GARIBALDI.
Le secrétaire d'Etat, Signé: FRANCESCO CRISPI.

g Une questure composée de MM. Capello et Benedetti.

A l'organisation de la milice nationale, composée de MM. :

1. Le comte de Federico, président. 2. Acerbi, intendant général de l'armée. 3. Calvino, officier d'état-major. 4. Baron Narciso Cozzo. 5. Le chevalier Vizenzio d'Ondes Reggio. 6. Vincenso Bontivegna.

Tous les membres de la commission sont chargés de la formation de la matricule des gardes civiques pour chacun des quartiers de Palerme. MM. Acerbi et Calvino formeront la matricule générale de la ville.

La formation de la matricule sera faite avec le dépouillement des actes de l'état civil. Là où ils manqueront, on recourra aux actes de la paroisse, et aussi au recensement de la population.

Seront compris dans la matricule tous les hommes nés du 1er janvier 1809 au 31 décembre 1859.

La matricule formée et les individus répartis par catégories on ouvrira une note des gardes civiques de la première catégorie de l'état-major général de l'armée.

Le secrétaire d'Etat est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Le dictateur, Signé: GIUSEPPE GARIBALDI.
Le secrétaire d'Etat, Signé: FRANCESCO CRISPI.

PROCLAMATION ET ARMISTICE.

Siciliens !

L'ennemi nous a proposé un armistice que, dans une guerre généreuse comme celle que nous combattons, j'ai cru raisonnable de ne pas refuser. L'enterrement des morts, le soin des blessés, en un mot tout ce qui est réclamé par les lois de l'humanité, a toujours honoré la valeur du soldat italien. D'ailleurs les blessés napolitains sont aussi nos frères, quoiqu'ils agissent avec une violence cruelle, car ils sont plongés maintenant dans les ténèbres de l'erreur politique; mais il ne sera pas longtemps avant que la lumière du drapeau national les porte à augmenter les rangs de l'armée italienne, et afin que les termes de la convention stipulée soient maintenus avec la religion d'une loyauté digne de nous, nous publions ce qui suit :

Articles de convention entre les soussignés, à Palerme, le jour du 31 mai 1860.

1. La suspension des hostilités sera prolongée pendant trois jours, à compter de ce moment, qui est midi du 31 mai, au terme de laquelle S. E. le général en chef expédiera un ou deux aides de camp afin d'établir d'un commun accord l'heure de la reprise des hostilités.

2. La banque royale sera consignée au représentant Crispi, secrétaire d'Etat, moyennant décharge convenable, et le détachement qui la garde actuellement ira à Castellamare avec armes et bagages.

3. L'embarquement des blessés et des familles sera continué, en ne négligeant aucun moyen pour empêcher un abus quelconque.

4. Le transport des vivres sera libre pour les deux parties combattantes, à toutes les heures de la journée, en prenant les dispositions convenables pour que la mesure reçoive un plein effet.

5. Il sera permis d'échanger les prisonniers Mosto et Rivalsa avec le premier lieutenant colonel et un autre officier, par exemple le capitaine Grasso.

Le secrétaire d'Etat du gouvernement provisoire de Sicile,
Signé, FRANCESCO CRISPI.
Le général en chef,
Signé, FERDINANDO LANZA.

L'*Unità italiana* de Palerme, dans son numéro du 3 juin, donne la proclamation suivante :

Siciliens !

Presque toujours la tempête suit le calme, et nous devons nous préparer à la tempête, quoique le but désiré ne soit pas atteint.

Les conditions de la cause nationale furent brillantes; le triomphe fut assuré du moment qu'un peuple généreux, foulant aux pieds des propositions humiliantes, résolut de vaincre ou mourir.

Oui.... notre situation s'améliore à chaque moment. Mais cela ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir et de solliciter le triomphe de la sainte cause.

Des armes donc, et armez-vous! aiguisez le fer et préparez tous les moyens de défense et d'offense... Pour l'enthousiasme et les vivats, nous aurons assez de temps quand le pays sera débarrassé de nos ennemis.

Des armes et armez-vous ! je le répète.... Qui ne pense à une arme dans ces trois jours est un traître ou un lâche, et le peuple qui combat, parmi les ruines et les décombres de ses maisons incendiées, pour la liberté et pour la vie de ses femmes et de ses enfants ne peut être, ni lâche, ni traître.

Palerme, 1er juin. G. GARIBALDI.

La lettre suivante a été adressée par Garibaldi à M. Bertani :

Cher Bertani,

Je vous autorise non-seulement à faire une avance ou un prêt quelconque pour la Sicile, mais de plus à contracter une dette quelconque, parce que nous avons ici d'immenses moyens pour satisfaire tout le monde.

Votre toujours, G. GARIBALDI.

On lit dans la *Patrie* du 12 juin :

"Les renseignements que nous avions donnés, il y a quelques jours, sur la situation militaire de la Sicile, se trouvent confirmés aujourd'hui par une note du *Moniteur universel*, qui indique que l'armée napolitaine va opérer un mouvement général de concentration sur les points que nous avons mentionnés d'après des documents précis.

"Sa défense paraît devoir s'appuyer sur trois places importantes, qui sont : Syracuse, Agosta, dépendant de la même province, et Messine.

"Ces villes ont reçu des renforts, du matériel et des munitions.

"On nous écrit de Naples le 5, que le commandeur de Martino, ministre à Rome du gouvernement napolitain, était arrivé la veille dans la capitale des Deux-Siciles, où il avait été appelé par dépêche télégraphique.

"Ce diplomate, qui jouit dans son pays d'une grande réputation, devait, dit-on, partir dans quelques jours en mission extraordinaire pour Paris. On a remarqué que depuis quelque temps, le ministre de France, M. le baron Brenier, a de fréquentes entrevues avec Sa Majesté, avec le commandeur Carafa et avec les ministres de Russie et d'Autriche.

"Le Roi, accompagné de son frère, le comte de Trani, et de son oncle, le comte d'Aquila, s'est rendu, dans la journée du 3, à l'hôpital militaire de Naples pour visiter les officiers et les soldats blessés arrivés de Palerme.

"On annonce que la frégate à vapeur *Ettore-Fieramosca* vient d'être désignée pour se rendre prochainement à Marseille. On assure que ce navire sera destiné à transporter le commandeur de Martino, dont la mission est regardée comme positive."

Dernières nouvelles.—Une dépêche télégraphique, reçue de Turin directement, assure que d'après les termes de capitulation, les Anglais devaient occuper temporairement les forts de Palerme, mais que cette clause de la convention, par des motifs qu'on ignore, n'a pas reçu son exécution.

On lit dans la *Gazette de Turin* :

"A Vérone, on attend 70,000 soldats qui doivent venir du Tyrol former un camp retranché à Peschiera. A Padoue, l'on en attend 40,000 qui doivent venir de Trieste par la voie de mer; ils se rendront au Pô pour y former une autre armée sur les confins de la Romagne. L'Autriche voudrait-elle jouer le tout pour le tout ?"

—Des lettres de Rome du 5 de ce mois portent que des bandes de garibaldiens menaçant encore les frontières pontificales, le général de Lamoricière a envoyé des troupes vers les points par où ces bandes pourraient entrer.

Un avis du gouvernement a prorogé jusqu'au 15 juillet la clôture des souscriptions à l'emprunt. Les cardinaux ont tenu une réunion extraordinaire et ont souscrit trente mille écus. Les revenus publics diminuent de jour en jour, par suite de la gravité de la situation politique du pays. Le denier de Saint-Pierre n'a produit que 500 mille écus.

De nombreuses familles sont arrivées à Rome, venant de Naples.

Le corps d'occupation français a fêté, le 4 juin, l'anniversaire de la bataille de Magenta. La foule a applaudi les troupes réunies sur la place Colonna.

On écrit de Rome, le 9 : Le plénipotentiaire de Naples, avant de continuer sa route pour Paris, a eu une conférence avec les ambassadeurs de France et de Russie.

Le journal officiel a publié définitivement la fusion des sociétés de chemins de fer. Le décret proroge jusqu'à la fin de 1861 le délai d'achèvement de la ligne jusqu'à la frontière de Naples. Le capital social du *Pio centrale* restera fixé à 175 millions. Un article explicatif exprime la volonté d'une prompte exécution de toutes les lignes.

Un colonel de la cavalerie pontificale du nom de Friggieri, a été arrêté et incarcéré à Ancône.

La *Morning Post* a reçu la dépêche suivante de son correspondant de Paris :

"8 juin.

"Le gouvernement français a décidé l'envoi d'un plus grand nombre de navires à Naples, afin d'y prendre à bord les sujets français qui sont au nombre de 2,000 dans cette capitale."

De l'ambassade américaine en Chine.

Le monde entier a commis une grande erreur lorsqu'il a cru, sur la foi de ces *intéressants* de feuilletonistes parisiens, que l'ambassadeur des Etats-Unis à Pékin s'était laissé enfermer dans une ignoble boîte close hermétiquement de tous côtés pour faire son entrée dans la capitale du Céleste Empire. On sait aujourd'hui que l'esprit qui a coloré la narration de cet humiliant voyage était plutôt celui d'une railleuse parodie que celui du fidèle et grave historien. Quoi qu'il en soit, l'Amérique a toujours sur le cœur le sarcasme versé à pleines mains sur cet étrange épisode de son histoire diplomatique, et chaque fois que l'occasion s'en présente elle la saisit pour protester.

L'arrivée toute récente du navire *Ellen and Eliza*, venant de Hongkong, fournissait hier, à la presse de San Francisco, un nouveau moyen de rectifier à l'aide d'un témoignage authentique (!), la partie drôlatique de la grande scène de l'arrivée à Pékin.

S. Wells Williams, Esq., secrétaire de la légation près de l'ambassade américaine envoyée en Chine, était à bord de ce navire. Il est débarqué en cette ville, porteur du fameux traité de commerce négocié en 1857 par M. Reed et présenté par M. Ward le 10 août de l'an dernier, et dûment revêtu aujourd'hui de toutes les ratifications qui en complètent les formalités.—M. Williams, en sa qualité d'attaché à la légation, eût eu à partager les humiliations du singulier régime imposé à l'ambassadeur général, si les narrations mises en circulation eussent été tant soit peu véridiques. Or, il a donné ici l'assurance que l'entrée à Pékin s'est accomplie à la face du vrai soleil chinois, à la vue de toute la population des Jehus, et sans que la dignité de l'ambassade fût en rien compromise. Lorsqu'il défend les droits de la vérité [illegible] au même temps que sa propre dignité intéressée dans cette aventure singulière, M. Williams doit être cru sur parole, et ses affirmations ne laissent plus rien subsister ni de la boîte à ambassadeur, ni du chariot attelé de bœufs que de malicieux esprits ont indignement introduits dans cette scène historique.

Au surplus, quels que soient les faits qui ont eu lieu à Pékin, l'essentiel, dans ces temps où triomphe le réalisme, est que l'Amérique possède bien réellement son traité. On peut discuter s'il y a eu gloire ou simple habileté à l'obtenir sans prendre part ni aux périls ni aux dépenses qui ont amené l'empereur chinois à composition; sur ce point les opinions sont libres; mais on ne peut plus nier que le traité ait été conclu, ni qu'il soit tout aussi valable, malgré l'abstention de l'Union, que si elle était vaillamment entrée en ligne pour son compte dans la grande expédition chinoise. Ce point une fois admis et sans la moindre rancune, il reste à savoir ce que produira le fameux traité.

Dans l'opinion éclairée de M. Williams, toutes les stipulations acquises par le Fils aîné du soleil devront être observées avec toute la loyauté (!) qui caractérise ce puissant monarque. Déjà, dit-il, deux ports indiqués au traité sont ouverts au commerce américain, ce sont : Swatow et Taïwan, situés dans l'île de Formose. De plus, la marine américaine est admise en toute liberté à Amoy, Fou[illegible], Shanghai, Ning-Po et Canton. Le traité [illegible] avec la France, lequel n'est pas encore [illegible], stipule l'accès au profit de cette nation d'un autre port de l'île Formose appelé Tauishuai.

En ce qui touche le droit (c'était là la plus grande difficulté) d'avoir, à Pékin même, une ambassade, le traité conclu avec l'Amérique ne concède à cette puissance aucun privilège spécial. Il est même déclaré dans une clause que la représentation de l'Union à Pékin suivra le même sort que les autres représentations nationales étrangères. En attendant que cette grave question soit vidée, M. Ward, le ministre américain en Chine, n'a pas plus qu'un autre ses coudées franches; il est réduit à séjourner [illegible], et sa résidence n'est point à Pékin, mais bien à Fouchou, lieu beaucoup plus modeste. (*Echo du Pacifique.*)

FAITS DIVERS.

—On lit dans l'*Ost Deutsche Post* :

"Un paysan d'Altenburg vient de se présenter à la justice de Horn, et a déclaré être l'auteur d'un crime commis en 1816 sur sa maîtresse, qu'il avait noyée dans le Kamp. Il y a quarante-quatre ans que ce crime a été commis. Cet homme, qui est marié et père de plusieurs enfants, n'a cessé, dit-il, d'être poursuivi par le remords, et c'est ce qui l'a amené à se livrer à la justice pour en recevoir le châtiment qu'il mérite. En 1816, lorsqu'on trouva le cadavre de la jeune fille, la justice ne s'informa pas, parce que tout le monde croyait que cette infortunée s'était précipitée dans les flots pour se soustraire à la honte que son état de grossesse lui impliquait."

—Un rocher s'est écroulé, dit la *Gazette du Nord*, sur le chemin de fer de Pardubitz, en Bohême, et a couvert la voie d'une masse de pierre excédant mille pieds cubes. Cet accident n'a précédé le passage du convoi que de quelques minutes.

—Un quincailler hollandais, qui vendait également, dit le *Nord*, du plomb de chasse et de la poudre, qu'il allait placer, le jour, à un tonneau placé dans un [illegible] rempli d'objets de quincaillerie, avait une servante qu'il envoya un jour chercher des poudres. La scène se passait à Zwolle (Frise), mais le journal belge qui la raconte fait dialoguer un de ses personnages dans un jargon [illegible], qu'on dirait que l'événement a eu pour théâtre quelqu'un des quartiers brayant et populaires des Marolles à Bruxelles :

—Comment as-tu pu y voir encore pour trouver cela ? dit le maître à sa servante qui lui rapportait les poudres.

—Eh ! mais j'ai allumé une chandelle du paquet.

—Où l'as-tu laissée ?

—Je l'ai plantée dans le tonneau de graine de navette, en attendant, pour reporter ces poudres, si c'était ça que vous demandiez.

Le marchand frissonne, mais il eut le sang-froid d'un maître hollandais, et se contenta de dire avec calme : "C'est bien, tu peux aller chercher la chandelle maintenant."

La servante partie, il s'empressa de se sauver avec sa femme et ses enfants, jusqu'au bout de la ville; de sorte que la servante, en revenant avec la chandelle, trouva la maison vide. Deux heures après seulement, les maîtres rentrèrent et lui reprochèrent le danger qu'elle avait couru :

"Jésus Marie! s'écria-t-elle, pourquoi que vous ne m'avez pas dit que c'était de la poudre, j'aurais pas été aller la rechercher, votre chandelle de deux cents, que j'aurais mieux aimé la laisser brûler jusqu'au bout, quitte à la payer sur mes gages; vous êtes de mauvais maîtres, je m'en vais de chez vous !

"C'est ce que j'allais te dire, répondit avec le plus grand flegme notre marchand hollandais."

☞ Il n'y a pas de préparation [illegible] l'AMER DE HOSTETTER. [illegible]

Des hommes de science.
Des hommes éminents dans leur profession, se sont prononcés pour l'usage de l'AMER [illegible] OLD SACHEM BITTERS AND WIGWAM TONIC [illegible]. A vendre par WOODMAN & BEMENT, encoignure Commune et Magasin.

Papier Fruneau, contre l'asthme.
Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris. [illegible] LOUIS NAPOLEON ROCHARD, [illegible]

Dépuratif du Dr Vergé.
LES DARTRES de toute espèce, les taches à la peau, [illegible] Principal dépôt chez FAURE LACAUSSADE, coin Orléans et Bourbon.

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie, en magasin et à vendre par [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

HUILE d'olive marque James Plagniol, à vendre par [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

AMANDES [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

BOUTEILLES [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

EN magasin—300 caisses savon français [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

OLIVES, Capres, Cornichons, Anchois, &c.—150 caisses, à vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale.

J. J. ALBERT, 35, rue de Chartres 35.
REÇU par les derniers arrivages de France [illegible] J. J. ALBERT, 35, rue de Chartres.

HUILE DE LIN—[illegible] W. H. VREDENBURGH, 65, Vieille-Levée.
GENIÈVRE DE HOLLANDE—[illegible] W. H. VREDENBURGH, 65, Vieille-Levée.
VITRES—[illegible] W. H. VREDENBURGH, 65, Vieille-Levée.
VINS DE BORDEAUX—[illegible] W. H. VREDENBURGH, 65, Vieille-Levée.
INDIGO & MUSCADE—[illegible] W. H. VREDENBURGH, 65, Vieille-Levée.

Vacances des écoles.
LES PROFESSEURS et ELEVES qui désirent avoir, en peu de temps, une belle écriture ou apprendre la tenue des livres, les mathématiques, l'anglais, le français, l'espagnol ou l'allemand, doivent s'adresser immédiatement au COLLEGE COMMERCIAL DE DOLBEAR, à l'encoignure Camp et Commune (bâtisse Story) afin de fixer eux-mêmes les heures. RUFUS DOLBEAR, Président.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, rue Royale No 4.
DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'au 9 du courant, pour fouiller et transporter sur la Levée, dans des brouettes, de deux à dix mille yardes cubes de sable de batture, aux endroits convenus. De cinq à cinq mille yardes cubes en face de la Place Jackson et de un à cinq mille yardes cubes de la rue Race au Felicity Road. Les propositions devront être adressées à M. J. B. Slawson, Président de la Compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans. E. L. JAMES, Ingénieur en chef.

Quartier Général, 1re Division, Milice de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1860. ORDRES GENERAUX No 11.
L'ARTILLERIE se tiendra prête à tirer des saluts nationaux à la veille du 4 juillet, le matin, à midi et le soir du 4, sur les places publiques. II—Le Brig. Gén. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane, et le Brig. Gén. Tracy, commandant la Première Brigade, sont chargés de l'exécution de cet ordre et disposeront de leurs commandements respectifs comme ils le jugeront convenable dans cette circonstance. Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major Général commandant. ARTHUR FORSTALL, aide-de-camp.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans. CÉLÉBRATION DU 4 JUILLET.
Le bataillon prendra les armes le mercredi, 4 juillet, à 7 heures et demie du matin. Tenue d'été (avec képis). Equipement complet.—Réunion à l'Arsenal. [illegible] Par ordre du major THIARD, F. F. DE GOURNAY, Adj. Maj.

Chasseurs à pied de la Louisiane. Première Compagnie. Anniversaire de l'Indépendance Nationale.
La 1re Compagnie prendra les armes MERCREDI, 4 juillet 1860, en grande tenue, pour célébrer l'anniversaire de notre Indépendance. Réunion à 7½ heures précises du matin à l'arsenal. Par ordre supérieur. HENRY ST-PAUL, Capitaine.

Anniversaire de l'Indépendance Américaine, CHASSEURS A PIED DE LA LOUISIANE, 2me Compagnie, ATTENTION!
La Deuxième Compagnie du Bataillon de Chasseurs à pied de la Louisiane, prendra les armes le Mercredi 4 JUILLET afin de célébrer le quatre-vingt-quatrième anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis, par un TIR A LA CIBLE pour une médaille en or offerte par un des membres. Réunion à la caserne à 6 heures A. M. Petite tenue d'été, ceinturon et giberne. Par ordre du capitaine S. Malibran, J. A. CASADAVANT, Sergent-Major.

AU PUBLIC.
☞ Me trouvant à la campagne, ces jours derniers, j'ai été on ne peut plus surpris de lire dans l'*Abeille* du [illegible] mois dernier, l'article ci-après : "FATALE QUERELLE A BAYOU LACOMBE.—[illegible]" [illegible] LUCIEN SALVANT.

Banque d'Amérique. Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1860.
CETTE banque sera fermée mercredi, 4 du courant. Les comptes et les billets échéant ce jour-là devront être payés mardi, 3 du courant. A. FORTIER, caissier.

Trouvé.
Une vache a été trouvée à la Métairie, elle a les cornes coupées; [illegible] Anne et Alexandre.

Chèvre trouvée.
UNE chèvre est entrée, dimanche soir, chez M. Brongell, boulanger, rue de Chartres, à l'encoignure St-Philippe. Le propriétaire peut venir l'y réclamer en payant les frais.

Avis.
MARIE Joséphine Petitfils, épouse de Jean Joseph Peltier, ayant quitté le domicile conjugal, le soussigné, mon mari, prévient le public qu'il ne paiera aucune dette contractée par elle. J. J. PELTIER.

A LOUER—Une maisonnette [illegible] S'adresser rue Saint-Pierre No 42.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, du Havre, 3 caisses fromage de Gruyère, à vendre par CAMILLE LACOSTE, 269, rue Royale, coin Dumaine.

EN débarquement du navire Fanny Eaton de Bordeaux—[illegible] CAMILLE LACOSTE, 269 rue Royale, coin Dumaine.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—JUILLET 1860.
SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :
Baptiste, Jean (Falconnie); Bohn, Bernard; Brault, Virginie et Adrienne; Berthe (Mme) née Marie; Dorbey; Beck, Laurent; Boisel, E. A. (Mme) née; Cadlet; Coupry, Anselme; Gaspard, François dit Georges; Grégoire Firmin; Gaudin Auguste; Jambia, Ferdinand; Lambert, Louis; Olivon (Mme) née; Delalay, Antoine; Dusset, Joseph; Decamp, Charles; Lefèvre, Pierre; Maréchal, Joseph; Martin, Pierre; Duchêne; Dumas, Jean (Mme) née Marie; Feurier, Joseph; Fourchon, Louis; Poissel, Claude (3 lettres); Ficard (Mme); Henry, Jean (Mme); Fourier, Jean (Mme) née; Fournier, Ernest; Georges, Jean (les époux); Gouzy, Louis Jules; Weibel, François. [illegible]
La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 75, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CASADAVANT, chirurgien dentiste, No 166 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art dentaire. [illegible] Consultations en français, espagnol et anglais.

DRY GOODS, PRIX D'ENCAN. R. CLAGUE,
Rue Ste-Anne, 163, entre Bourbon et Dauphine. [illegible] A 20 POUR CENT, Au-dessous du prix d'encan.

Paulin Durel, Stationer, Imprimeur et Relieur, No 37, rue de Chartres,
INFORME respectueusement ses nombreux clients et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment d'articles de bureau [illegible] CHECKS GRAVÉS [illegible] PAULIN DUREL, No 37, rue de Chartres.

EN magasin—300 barriques vin rouge pour familles; [illegible] E. DECHAMPS, No 28, rue St-Louis.

Liquidation. GRANDS SACRIFICES! PROFITEZ DE L'OCCASION!! Les consignés devant quitter leur magasin, MAISON ROUGE, ENTRE LES DEUX MARCHÉS, [illegible] TURCOTTE & BLANGAND, Maison Rouge, entre les deux marchés.

ATTENTION. VENTE A TERME.
Marchandises sèches étrangères et américaines.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente à terme qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co., Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—Conditions libérales à la vente.

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à 10 heures A. M., au No 23, rue Jefferson, 1me District, à la vente à l'encan d'un lot de marchandises et d'une montre d'or et sa chaîne.

VENANT D'ETRE REÇU Par le steamship Cahawba, **Une nouvelle consignation de Marchandises blanches. JOHN TODD, 12 et 14, Rue de Chartres, 12 et 14**
Vient de recevoir, des fabricants, une autre grande facture des marchandises suivantes, avec ordre de les vendre sans égard aux prix coûtants. [illegible] Mousselines suisses! Mousselines suisses! De la célèbre fabrique de Robt. McBridge & Co. [illegible]

Chaudières anglaises pour le sucre En fer forgé ou fondu, Des Usines de MM. R. & J. RANKIN, DE LIVERPOOL.
LES soussignés, seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières, ont toujours en mains un grand et complet assortiment des deux sortes [illegible] M. A. DE LIZARDI & Co.

LOGIA LIBERAL No 5, A. O. G. F.
Los HH:. que componen esta Logia se reunirán el martes 3 de julio, á las 7½ de la tarde, para tratar de asuntos importantes. Por orden del V. JOSE PLANELLAS, Secretario. Nueva Orleans, 28 de junio 1860.

FEU L'ARCHEVEQUE BLANC. SEUL PORTRAIT AUTORISÉ ET FIDELE.
VENANT d'être publié par Adolphe Duperly [illegible] Il paraîtra, la semaine prochaine [illegible]

Changement de Domicile.
LE magasin de A. PAYA est transféré du No 28, rue de Chartres, dans son ancien magasin, No 50, rue de Chartres.

ON DEMANDE UN COMMIS PHARMACIEN bien recommandé. S'adresser à la pharmacie F. Berthe, encoignure Rampart et Quartier.

On demande UN bon TENEUR DE LIVRES. Applications avec références boîte V, No 19, Post Office.

AVIS. M. A. MERCADAL ayant ce jour, vendu à M. F. CARRERAS son établissement de Café "TRUE" [illegible] F. CARRERAS, A. MERCADAL.

EAUX-DE-VIE de Cognac—[illegible] W. H. VREDENBURGH & Co.

Véritables cigares de la Havane. [illegible] CABALLERO & BASUALDO.

EN débarquement du navire Comet, venu du Havre, [illegible] HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31, rue Bienville.

PETITS POIS—[illegible] HENRY VALETON & Co.

BOUTEILLES VIDES—[illegible] HENRY VALETON & Co.

CHAMPIONS—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

CHAMPAGNE—[illegible] LANATA FRERES.

FROMAGE—[illegible] LANATA FRERES.

SAVON—[illegible] B. TURPIN, 55 Vieille-Levée.
CHANDELLES—[illegible] B. TURPIN, 55 Vieille-Levée.
POIVRE—[illegible] B. TURPIN, 55, Vieille-Levée.

DEMANDE DE MAISON. On désire prendre à loyer une résidence de première classe, située près du quartier des affaires. S'adresser à M. J. BUJAC, Encoignure Gravier et Carondelet.

Aux Amateurs. Pompes à Jardin ou Incendie. UNE douzaine pompes pour arroser les jardins, [illegible] ROUSSET & GENIN, 83, rue du Canal près Chartres.

GRUYERE—Reçu 2 bonnes de fromage de Gruyère bien frais, à vendre par DUNTZE & Co., encoignure Royale et Conti.

Mulets! Mulets! Un petit lot de MULETS de Choix du Kentucky, jeunes et bien domptés, à vendre par Dr JOS. ELLIOTT, encoignure Union et Baronne.

LES débiteurs et créanciers de E. F. LABRANCHE & Co. [illegible] E. GANUCHEAU, Exécuteur testamentaire de E. F. L.

LAINE DU MEXIQUE. 13,000 livres en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 35, rue Gravier.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, [illegible] J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse.

EN débarquement de la barque Fanny Eaton arrivée de Bordeaux—[illegible] J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse.

Café à vendre. A VENDRE, pour cause de maladie, un café bien achalandé, connu sous le nom de "Relief House", [illegible] M. JEAN AMAT.

Demande de nourrice. UNE BONNE NOURRICE de couleur, bien recommandée, trouvera à se placer [illegible]

Mlle LEONTINE, Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT, 84, Rue Royale, au Premier. [illegible]

ANCIENNE MAISON P. DELCROIX, Grand choix nouveau de PAPIERS PEINTS, Bordures, Ciels de lits, Devant de cheminées, Décors, &c. &c. A vendre par HENRY HABERT, 100, rue de Chartres [illegible] Réduction sur la pose du papier.

AVIS, AVIS, AVIS. D. LOPEZ, CHOCOLATIER ET CONFISEUR, (GROS ET DETAIL,) 35, rue de Chartres, ancien No 95, [illegible]

A. SAULET, Rue de Chartres, No 36. INVITE ses amis et le public en général, à venir visiter le magnifique assortiment [illegible] A. SAULET, 36, rue de Chartres.

POUR WILMINGTON (Delaware) Passage à la chambre, $40; à l'entrepont, $20.—Partant jeudi 5 juillet, à huit heures A. M.—Le superbe navire à vapeur ARIZONA, [illegible] C. HARRIS, directeur, 37, rue du Camp.

Pour Port-au-Prince et St-Marc, Hayti. Jour de départ, 25 juillet. La barque LAURA, fine voilière, capitaine E. Pierre, partira comme il est dit ci-dessus. [illegible] GEO. W. HYNSON & CO, No 62, rue du Camp.

ATTENDU que le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans a reçu avis [illegible] THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. PLINY D. HARDY, Secrétaire d'Etat.

LOUIS DUFAU, AVOCAT.
☞ Son office reste *temporairement* au coin des rues Baronne et Commune, dans les bâtisses de l'Université. M. LOUIS DUFAU saisit cette occasion pour remercier le public louisianais du patronage [illegible]

LEON LAUGRIN, AVOCAT, *Licencié de la Faculté de Droit de Paris.* Office 111, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti. RÉDACTION d'actes sous seings privés, [illegible]

Avis de Société.
J'AI admis aujourd'hui comme associés dans ma maison, M. José Casals et M. James T. Triay [illegible] P. OUMA. [illegible] P. OUMA, JOSE CASALS, JAMES T. TRIAY.

Demande d'Institutrice.
ON a besoin, tout de suite, d'une dame qui sache parfaitement enseigner le chant et la musique, [illegible] S'adresser au No 242, rue Royale, de 9 à 10 heures du matin.

AVIS. A partir du 30 juin, M. J. A. CASTANEDO est intéressé dans notre maison commerciale. N. ROBERT & Co.

A. PAYA. 50 ... Rue de Chartres ... 50
REÇU par le steamer Cahawba—L'Amour, la Femme, l'Oiseau et l'Insecte, par T. Michelet, [illegible]

PRINCIPAL ENTREPOT de Balances de Fairbanks, et dépôts des COFFRES FORTS DE LILLIE, FAIRBANKS & Co, No 95, rue du Camp.

AVIS IMPORTANT. UNE EXCELLENTE MACHINE A COUDRE pour $35 Tous les perfectionnements! SI PARFAITEMENT SIMPLE qu'un enfant peut la faire fonctionner. Elle est offerte avec confiance au public ET S'APPELLE LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS! DAVIS BROTHERS, Agents, No 93, rue du Camp.

ENTREPOT DE TAPIS. Rue de Chartres, No. 19. LES soussignés viennent de recevoir une facture de nattes à bon marché [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

POMMES de terre—[illegible] CUCULLU & JULIAN.

Scierie de Brashear-City. CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités [illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.—Huile de graines de coton à vendre par S. PLASSAN, liquidateur, 38 et 40, Vieille-Levée.

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.—Savons à vendre par S. PLASSAN, 38 et 40, Vieille-Levée.

ATTENDU par le navire Guttenberg du Havre—500 damesjeannes de 5 gallons, 30 paniers champagne Perrier & fils, à vendre par CHAUDET & DESSEINT, rue Royale, Nos 147 & 149.

VINAIGRE à l'Estragon—25 caisses en débarquement du navire Falmouth, de Bordeaux, et en magasin, à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 35, rue Gravier.

Avis Aux Pompiers et au Public de la Nlle-Orléans. A PARTIR de jeudi, 28 du courant, à midi, le "Fire Alarm Telegraph" donnera seul l'alarme [illegible] Par ordre du comité du Conseil, A. HERBERT, Surintendant.

A LOUER Une jolie RESIDENCE à la BAIE ST-LOUIS, [illegible] S'adresser au No 95, rue Poydras, à EDOUARD DROUET.

Merrains à barriques. EN débarquement du navire Fanny Eaton, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné: [illegible] PAUL LACROIX.

Vin d'Oporto. 150 QUARTS pipes de la célèbre marque B. Reig. [illegible] S. PLASSAN, 38 et 40 Vieille-Levée.

VIN rouge—25 barriques vin rouge Deyrie Margaux, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis.

VIN blanc—[illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St Louis.

EN débarquement du brick M. A. Stevens de la Havane, 15 barils miel blanc de la Havane, [illegible] F. SANCHO, 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

BITTERS des Arabes à vendre par le soussigné; 400 caisses Bitters des Arabes, à vendre par F. SANCHO, 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Lignes à pêcher et Hameçons. NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher [illegible] ROUSSET & GENIN, 83, rue du Canal, près Chartres.

RHUM—15 pipes rhum coloré et rhum blanc, [illegible] E. TROISOROS, 118, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

MEDICAMENTS SPECIAUX Pharmacie française. EN plus de tous les médicaments patentés français, on trouvera aussi toutes les spécialités [illegible]

LISEZ CECI. ☞ MADAME VIRGINICA, la grande prophétesse russe et médium, [illegible]

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 16 juin 1860.
EN vertu de la 37me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852 [illegible] GERARD STITH, maire, V. DUPLESSIS, contrôleur, ADAM GIFFEN, trésorier, H. WHITNEY, président du comité de finances du Board des Aldermen, JOHN M. HALL, président du comité de finances du Board des Aldermen-Assistants. G. DE BUYS, secrétaire.

A DATER d'aujourd'hui, la société existant sous la raison de BLACHE & LEAUMONT est dissoute [illegible] JOSEPHINE BLACHE, J. E. BLACHE, G. LEAUMONT, J. E. BLACHE.

LES soussignés ont, à dater de ce jour, formé une société pour les affaires d'ENCAN et de COMMISSION, sous la raison sociale de G. LEAUMONT, BLACHE & Co, [illegible] G. LEAUMONT, J. E. BLACHE. M. JULES LEAUMONT a un intérêt dans leurs affaires.

Dissolution de Société. LA société existant entre M. & B. MULLEN et J. J. JOHNS, sous la raison de Mullen & Johns, est dissoute, à partir de ce jour, par consentement mutuel. [illegible] E. B. MULLEN, J. J. JOHNS.

Formation de Société. LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de JOHNS & DESSOMMES frères, [illegible] J. J. JOHNS, H. DESSOMMES, E. A. DESSOMMES.

AVIS. LA société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison A. CARRIERE & CO, est dissoute de jour, par expiration du temps pour lequel elle avait été contractée. A. CARRIERE, E. BORDELOIS, EMILE CARRIERE.

LES soussignés continueront les mêmes affaires, sous le même nom social de A. CARRIERE & CO. A. CARRIERE, EMILE CARRIERE.

LE soussigné continuera en son nom et pour son compte, les affaires de COMMISSION et d'IMPORTATION. Son bureau est momentanément No 33, rue Gravier. E. BORDELOIS.

Dissolution de Société. LA société existant entre les soussignés, sous la raison MARCELIN, EUDE & CO est dissoute d'un commun accord, à compter de ce jour. P. MARCELIN, E. EUDE.

Dissolution de Société. AVIS—La société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison W. H. VREDENBURGH & Co est dissoute [illegible] Wm H. VREDENBURGH, W. F. VREDENBURGH, Wm H. VREDENBURGH.

AVIS. LES soussignés ont formé une nouvelle société en commandite, sous la raison W. H. Vredenburgh, [illegible] C. H. DUDLEY.

Dissolution de société. LA société qui existait sous la raison KOENIG & ZERNECKE est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. [illegible] JOUETS et ARTICLES DE FANTAISIE.

Avis de Société. LES SOUSSIGNÉS ont, par acte au rapport de Théodore Guyol, notaire, en date du 31 juin courant, formé, sous le titre de M. A. DE LIZARDI & CO, une société de commerce en commandite, [illegible] M. A. DE LIZARDI, C. E. DUBREUIL, M. JULIAN DE LIZARDI, G. LEGARDEUR.

MAISON Hébert & Escousse. AVIS. PENDANT l'absence de notre sieur ESCOUSSE, partant pour l'Europe, M. G. H. ANDRÉE [illegible] HEBERT & ESCOUSSE.

ASSOCIATION. LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison E. GIRARD & COUTEUX, [illegible] E. GIRARD, C. COUTEUX.

BEURRE jaune de Goshen extra—[illegible] FREDERIC AVET, 59 et 61, Vieille Levée.

RIZ créole, riz créole—300 sacs riz créole, [illegible] F. AVET, 59 et 61, Vieille Levée.

Avis. ED. FROIDEVAUX a l'honneur de prévenir sa clientèle [illegible]

Le Dr G. W. LAWRENCE MEDECIN RESIDENT DES SOURCES CHAUDES DE L'ARKANSAS.
LE Dr LAWRENCE s'empressera de répondre à tous les médecins ainsi qu'aux malades du dehors qui écriront pour le consulter. [illegible]

ECONOMIE DE $20 SUR LE BILLET & LES DEPENSES POUR NEW-YORK, PHILADELPHIE, BOSTON, et BALTIMORE *En prenant* Le chemin populaire, confortable et bon marché, via Savannah (George). [illegible] J. W. GREGORY, Agent général [illegible]

ATTENDU par le navire Marathon—100 caisses sardines, [illegible] S. D. GRATIAA & Co.

EN débarquement et à livrer de la Levée par les soussignés—[illegible] PAUL JUGE & FASSY, No 27 rue St-Louis.

EN magasin—15 estagnons Eau de Roses—1 barrique Eau Fleurs d'oranger, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, No 27 rue St-Louis.

EN débarquement de la barque Fanny Eaton, cap. Lodge, venant de Bordeaux—[illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

Asperges de 1er choix. REÇU par le steamship Cahawba—[illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

Champagne Delbeck et De Berghes. ATTENDU incessamment par la barque Bartelle venant de New-York—[illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

VINS, EAU-DE-VIE—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

VIN d'Asti blanc et rouge—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson.

VINAIGRE, Sardines, Pâtés, Câpres—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

[illegible] GAVARÉ & Co, 156, rue Royale.

Banque du Sud. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de QUATRE POUR CENT provenant de bénéfice des six derniers mois, payable aux actionnaires, ici, le 2 juillet prochain, et à ceux du Nord, le 16 du même mois, au Chemical Bank, dans la ville de New-York. THOS LAYTON, caissier.

Banque de la Louisiane. CETTE Banque sera fermée mercredi, 4 juillet. Les comptes et les billets échéant ce jour-là devront être payés mardi [illegible] AUG. MONTREUIL, [illegible]

Banque d'Amérique. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860. AUJOURD'HUI, à l'assemblée régulière des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de sept pour cent qui sera payé aux actionnaires à partir du 2 juillet prochain. A. FORTIER, caissier.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, 3e Dist. CETTE Banque sera fermée mercredi prochain, 4 juillet. Les billets et les comptes échéant ce jour devront être payés mardi, 3 juillet. R. J. FALFREY, [illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane. CETTE Banque sera fermée, mercredi prochain, 4 juillet. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés mardi, et les billets devront être mis à l'escompte lundi. C. L. F. BONDEAU, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans. AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 4 de la Charte de cette Compagnie, [illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nlle-Orléans. AVIS est donné, conformément à l'article 4 de la charte de cette compagnie, [illegible] J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans. AVIS.—Les Directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende [illegible] N. O. J. TISDALE, Trésorier.

Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans. LE 25 du courant, à une assemblée spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent [illegible] A. H. KERNION, Caissier.

AU PUBLIC. AYA PANA BITTER Manufacturé par J. Chauvin.
NOTRE longue expérience et les travaux [illegible] Dépôt général : J. CAZAUX, importateur, rue Vieille-Levée, 73. [illegible] E. DESCHAMPS, X. LAMBERT, [illegible] M. GRANARY, [illegible] HORTON, [illegible] DESFOSSES, [illegible] J. ROTGE, [illegible] J. ST-GERMAIN, [illegible] BLANC; [illegible] L. LAUNOY.

Sources de Bladon et de Cullum. Départ de Mobile tous les mardis et samedis, à 4 heures P. M.
Pour les sources de Bladon et de Cullum. Les bateaux neufs RESCUE, capitaine E. Domerque, DEMOPOLIS, capitaine S. W. Abbey [illegible] JOHN E. HYDE & Co. ☞ On peut retenir des chambres d'avance en s'adressant aux agents.

MUSIQUE A. ELIE, Rue Royale, No 66. Un grand assortiment de musique pour Piano, Chant, &c., &c.

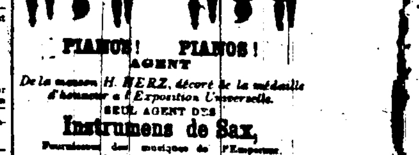

PIANOS! PIANOS! AGENT De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. SEUL AGENT DES Instrumens de Sax, Fournisseur des musiques de l'Empereur. HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES. FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.

BITTERS des ARABES
PARTOUT on entend faire l'éloge de cette liqueur. [illegible] *Dépôt général*, F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. Succursale: W. RAYMOND, 71, rue du Camp, et J. LLAMBIAS, encoignure Espagne et Casacalvo.

SANGSUES! SANGSUES! 50 000 SANGSUES HONGROISES d'une conservation facile, à vendre en gros et en détail, par le soussigné. [illegible] O. ROBIN, Pharmacien, rue Ste Anne & Villeré.

Restaurant et Hotel de l'Aigle, RUE MADISON. Avis aux gastronomes et aux personnes de bon goût. Les Sieurs BOULO et SIMON, tous deux [illegible] RESTAURANT DE L'AIGLE rue Madison, [illegible]

HOTEL STOCKTON, A LA BAIE ST-LOUIS. Mme STOCKTON annonce à ses amis et au public en général [illegible]

MOUSSE MOUSSE SELLE ET COMMUNE. ATELAS DE MOUSSE en tous genres, DE CRINS, DE LAINE, DE PAILLE. PLUMES DE CHOIX. Oreillers, Traversins, Draps, Moustiquaires, etc. CAMPBELL & Co.

MAISON A LOUER. A louer, une maison en briques, à trois étages, située à l'encoignure Dumaine et Remparts, [illegible] S'adresser à F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Vin rouge. CENT VINGT barriques vin rouge pour familles, en débarquement du navire Fanny Eaton, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 35 rue Gravier.

Vin rouge. DEUX CENT caisses vin rouge, en débarquement du navire Eaton, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 35 rue Gravier.

EN débarquement du navire Fanny Eaton, arrivé de Bordeaux—[illegible] X. LAMBERT, No 32, [ancien 87], rue des Magasins.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer du Havre—[illegible] V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

EN débarquement de la barque Fanny Eaton, venant de Bordeaux—[illegible] A. CARRIERE & Co, 87, Vieille-Levée.

CHAMPAGNE, BORDEAUX, Bourgogne et vins du Rhin. NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente des [illegible]

Laine du Mexique. [illegible]